

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2018

Le compte administratif de l'année 2018 confirme le regain la situation financière de la Ville. En effet, les recettes de fonctionnement évoluent à la hausse de +1,10%, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent elles de -0,79%.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, contrats d'entretien et d'assurances, des frais d'alimentation se sont stabilisées (-0,10%).

Les charges de personnel, bien que devant intégrer la charge de nouveaux agents (informatique et état-civil) et les évolutions naturelles de carrière, n'ont augmenté que de +0,45% et s'établissent à 5 508 444 € (contre 5 483 495 € en 2017). Un signal de bonne gestion consistant à analyser le besoin de remplacement ou non des agents quittant la collectivité.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent de diminuer (-52 000 €), du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations et indemnités des élus) sont également stables (-0,37%), du fait de la diminution de la participation versée au CCAS (560 000 € contre 570 000 € en 2017).

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2018 s'établissent à la somme de 11 389 641 €, soit une augmentation de 1,10% par rapport à 2017.

Les produits des taxes locales progressent (+44 000 €), cette évolution étant due à l'évolution des bases (revalorisation des valeurs locatives et nouvelles habitations).

Concernant la fiscalité reversée, notamment par la Métropole Rouen Normandie et le Département, le montant évolue à la hausse (+1,73%) du fait de l'augmentation de l'attribution de compensation (transfert de la taxe d'aménagement) et de la dotation de solidarité communautaire.

S'agissant des dotations de l'Etat, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la DGF de -58 000 €. Le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières, qui demeurent à un bon niveau (145 090 € contre 159 902 € en 2017).

Il est constaté une augmentation des subventions et participations (+35 000 €) qui, depuis 2015, avaient tendance à diminuer. Cette hausse est notamment liée à la réattribution des aides pour la politique de la Ville qui, pour rappel, avaient été supprimées en 2017 par le Gouvernement.

Les produits des services (participation des usagers) se stabilisent à environ 474 000 €, tandis que les revenus locatifs sont en baisse (-34 000 €), du fait de la fin de certains baux.

3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 1 546 528 € (1 343 270 € en 2017 et 1 526 493 € en 2016). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 557 070 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 2 676 785,23 €. Il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1 085 447,36 €). Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 1 591 337,87 € au budget primitif 2019.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant global des dépenses, hors dette, s'élève à la somme de 834 917 € (contre 1 399 349 € en 2017 et 735 175 € en 2016).

Les principales lignes concernées sont :

- Les travaux de réhabilitation du Château Saint-Rémy en Maison des Associations (170 887 €) ;
- Différents travaux dans les établissements scolaires pour une somme globale de 326 755 € ;
- Des travaux sur les vitres et portes de la Salle Ladoumègue (25 496 €) ;
- Différents travaux au Centre de Loisirs (33 585 €) ;
- L'acquisition de matériels et engins pour les espaces verts (69 652 €) ;
- Le renouvellement du parc informatique (28 859 €), dont la mise en place du Portail Famille.
- Le 1^{er} versement de la participation à la Ville de Cléon, dans le cadre du projet NPNRU (11 244 €).

Le capital de la dette remboursé s'élève à 989 458 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Différentes cessions d'actifs ont alimenté le budget principal au cours de l'année 2018 :

- La régularisation d'actifs internes avec les budgets annexes (679 600 €) ;
- La maison du 12 rue Raspail pour 160 000 € ;
- La maison du 15 rue Prévost pour 111 000 € ;
- La maison du 22 rue Anatole France pour 100 000 €
- Le local situé au 63 rue Jean Jaurès pour 90 000€ ;
- Divers matériels et mobiliers pour 10 320 €.

A cela s'ajoutent la dotation FCTVA (147 384 €), la taxe d'aménagement (4 902 €) et les subventions d'équipement perçues (27 443 €) pour les travaux de rénovation des installations électriques de l'église. En complément figure aussi le remboursement par la Métropole d'une partie de la dette, correspondant à la compétence voirie transférée (134 058 €).

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, s'élève à -989 585,89 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser pour -95 861,47 €. Le besoin de financement global (1 085 447,36 €) étant évidemment prévu et couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2019

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 069 665 € (contre 10 060 796 € au BP 2018 et 9 843 111 € au CA 2018).

Le niveau des charges générales connaît une légère hausse, due principalement à des charges d'entretiens techniques (bâtiments, élagages, falaises...).

Les charges de personnel, après une hausse contenue à +0,45% fin 2018, devraient légèrement augmenter au regard de certaines contraintes imposées (hausse cotisations retraite, PPCR, évolutions de carrières...). Elles sont prévues au même niveau qu'au BP 2018, soit la somme de 5 580 000 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) restent stables (+0,72%), tandis que les charges financières, composées des charges d'intérêts liées à la dette, diminuent de 50 000 €.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 2 757 835 € et permettra le financement des investissements.

L'épargne brute dégagée s'élève à environ 1 216 500 € (contre 1 546 530 € en 2018 et 1 343 270 € en 2017), soit 10,83% des recettes réelles de fonctionnement.

Ainsi, les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années démontrent leur impact positif sur la situation budgétaire de la collectivité. Ce cap devra être poursuivi, notamment de par le cadrage fixé

par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement).

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 11 236 163 €, pour un budget total de 12 877 500 €.

Le niveau des recettes fiscales est en légère hausse (+1,2%), du fait de la revalorisation annuelle des bases locatives, mais sans augmentation des taux d'imposition.

Les recettes «dotations de l'Etat, subventions et participations » devraient continuer de diminuer dans le cadre de la péréquation, à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont une nouvelle diminution est attendue à hauteur de 63 000 €.

Les produits des services, reposant essentiellement sur la participation des familles aux frais de restauration scolaire, halte-garderie et l'accueil périscolaire, devrait rester stable. Quant aux revenus locatifs, leur diminution (-27%) est due à la fin de certains baux, dans le cadre de futurs aménagements.

Les prévisions de recettes sont donc prudentes mais sincères, notamment compte tenu de l'incertitude du niveau de certaines dotations à percevoir.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Après une année 2018 marquée par les travaux de réhabilitation du Château du Parc Saint-Rémy en Maison des Associations, l'année 2019 sera marquée par de nombreux chantiers à mener, notamment dans les structures scolaires (environ 561 600 €).

Le montant des investissements (hors dette et avance) atteint la somme de 1 582 114 €.

Les autres investissements concernent les locaux de l'hôtel de Ville (70 000 €), les structures à vocation sportive (240 100 €), la poursuite des études du projet de réfection de la cantine Touchard (75 000 €), l'acquisition d'une ancienne case commerciale aux Noales (100 000 €) et l'acquisition de matériels pour les espaces verts (tondeuses, débrousailluses, souffleurs...).

Il est nécessaire de prévoir une avance remboursable d'un montant de 850 000 € au budget annexe « Valorisation Foncière », afin de permettre le financement des aménagements publics sur l'ancienne friche D1, s'articulant autour des différents projets d'aménagements de logements.

Le budget annexe « ZAC des Hautes-Noales » prévoit à terme l'implantation de logements sur les 14 hectares disponibles. Un premier compromis de vente a été conclu avec la société NEXITY, afin d'aménager la partie ouest du site, soit 7 hectares pour 125 logements. La vente, conclue pour 2 M€, devrait être concrétisée entre fin 2019-début 2020.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (1 756 835 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 051 000 €).

A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour 145 000 €, des soldes de subventions pour 93 400 € (Maison des Associations et acquisitions de matériels pour les espaces verts), la cession d'une parcelle de terrain au Quesnot (20 000 €) et la prise en charge par la

Métropole d'une partie du capital de la dette (140 090 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a désormais compétence.

Les budgets annexes rembourseront également l'annuité des avances consenties, soit 86 000 € pour le budget « Valorisation Foncière » et 83 334 € pour le budget « ZAC des Hautes-NOVALES ».

5) ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû (tous budgets confondus) est de 9 636 512 €, soit une dette par habitant de 1 168 €. La capacité de désendettement de la Commune atteint un très bon niveau de 6,2 années.

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal et le budget annexe « Valorisation Foncière » s'élèvera en 2019 à la somme de 1 083 633 €.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2019 met une nouvelle fois en avant la continuité dans l'effort de maîtrise des dépenses, notamment en fonctionnement.

Cette politique déjà entamée depuis plusieurs années, s'inscrit dans le cadre 2018-2022 fixé par l'Etat, incitant les collectivités à améliorer leur capacité d'autofinancement, afin de diminuer leur besoin de financement (moins de recours à l'emprunt).

Enfin, le niveau des investissements de ce budget demeure à un bon niveau, afin de permettre la pérennité des bâtiments communaux et, ainsi, soutenir la croissance et l'activité économique locale.